À une séance ordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue à la salle 016 du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, pour tous les membres, ce quatorzième jour du mois de décembre deux mille vingt-deux, formant quorum sous la présidence de madame Julie Saulnier à 18 h 30, à laquelle sont présents :

LES ADMINISTRATEURS

Francis Dostaler	Représentant du personnel d'encadrement
Annie Dubois	Représentante des directions d'établissement
Jacques Lefrançois	Représentant des enseignants
Elisabeth Paquin	Représentante des professionnels
David Lafrance	Représentant des parents – District 1
Daniel Dupont	Représentant des parents – District 2
Cindy Champagne	Représentant des parents – District 3
Philippe Picard	Représentant des parents – District 5
Louis Brunelle	Représentant de la communauté
Luc Massicotte	Représentant de la communauté

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Luc Galvani

REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT - OBSERVATRICE

Rosemarie Boucher

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Élyse Giacomo

SONT ÉGALEMENT INVITÉS

Ginette Masse	Directrice générale adjointe
Laurent Cabana	Directeur général adjoint
Stéphane Ayotte	Directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information
Patricia Hinse	Directrice du Service des ressources financières
Sandra Coulombe	Directrice par intérim du Service des ressources humaines
Sophie Houle	Directrice des Services éducatifs

ABSENCES MOTIVÉES

Véronique Plante-Huard	Représentante du personnel de soutien
Marianne Gagnon	Représentante de la communauté
Franco Tomas	Représentant de la communauté

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Madame Julie Saulnier, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et à l'assistance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

38-CA/22-12-14

IL EST PROPOSÉ PAR ELISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

d'adopter l'ordre du jour en retirant les points 5.1.6. « Calendriers scolaires de la formation professionnelle 2023-2024 – Retour de consultation et adoption » et 5.1.7. « Calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2023-2024 – Retour de consultation et adoption ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PRESTATION DU SERMENT DE MONSIEUR DANIEL DUPONT

Conformément à l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, monsieur Daniel Dupont prête serment devant le directeur général.

Il a signé et daté la prestation de serment séance tenante.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RENCONTRE

Aucun.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune.

5.1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2022

39-CA/22-12-14

IL EST PROPOSÉ PAR LUC MASSICOTTE, ADMINISTRATEUR,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 novembre 2022 et de l'adopter tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2. SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES CENTRES – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 – RETOUR DE CONSULTATION ET ADOPTION

40-CA/22-12-14

CONSIDÉRANT l'article 251 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Centre de services scolaire doit déterminer les services éducatifs qui sont dispensés dans chacun de ses centres;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR LUC MASSICOTTE, ADMINISTRATEUR,

d'adopter les services éducatifs dispensés dans les centres de formation professionnelle et à l'éducation des adultes pour l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.3. SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 – RETOUR DE CONSULTATION ET ADOPTION

41-CA/22-12-14

CONSIDÉRANT l'article 236 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le Centre de services scolaire doit déterminer les services éducatifs qui sont dispensés dans chacune de ses écoles;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès du comité de parents (art. 193, al. 5 LIP), du comité des politiques pédagogiques (art. 244 LIP) et du comité consultatif de gestion par l'entremise des Tables des Services éducatifs (article 96.25 LIP);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR LUC MASSICOTTE, ADMINISTRATEUR,

d'adopter les services éducatifs dispensés dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.1. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La documentation a été déposée.

5.2.2. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- Comité de vérification : le procès-verbal de la rencontre du 7 septembre 2022 a été déposé.

5.2.3. DÉCLARATION ET ENGAGEMENT AU RESPECT DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE (ARTICLE 4)

Monsieur Daniel Dupont et madame Marianne Gagnon ont dûment rempli, dans les délais, la déclaration de l'article 4 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

Leurs déclarations sont par la présente déposées devant le conseil d'administration.

5.2.4. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE (ARTICLE 12)

Monsieur Daniel Dupont et madame Marianne Gagnon ont dûment rempli, dans les délais, la déclaration de l'article 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

Leurs déclarations sont par la présente déposées devant le conseil d'administration.

6. DOSSIERS RETIRÉS DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT

6.1. CRITÈRES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 – RETOUR DE CONSULTATION ET ADOPTION

42-CA/22-12-14

CONSIDÉRANT l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le Centre de services scolaire inscrit annuellement les élèves conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin le Centre de services scolaire détermine les critères d'admission et d'inscription des élèves;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès du comité de parents (article 193, alinéa 6 LIP), du comité des politiques pédagogiques (article 244 LIP) et du comité consultatif de gestion par l'entremise des Tables des Services éducatifs (article 96.25 LIP);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ELISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

d'adopter les critères d'admission et d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour l'année scolaire 2023-2024 en substituant Collège de l'Horizon par édifice les Draveurs dans l'annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. CRITÈRES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES EN FORMATION PROFESSIONNELLE – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 – RETOUR DE CONSULTATION ET ADOPTION

43-CA/22-12-14

CONSIDÉRANT les articles 2 et 448 de la Loi de l'instruction publique (LIP), le Centre de services scolaire inscrit annuellement les élèves dans un programme de formation professionnelle dans le respect du régime pédagogique de la formation professionnelle (chapitre I-13.3, r.10);

CONSIDÉRANT qu'à cette fin le Centre de services scolaire détermine les critères d'admission et d'inscription des élèves;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès du comité des politiques pédagogiques (article 244 LIP) et du comité consultatif de gestion par l'entremise des Tables des Services éducatifs (article 96.25 LIP);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ELISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

d'adopter les critères d'admission et d'inscription des élèves en formation professionnelle pour l'année scolaire 2023-2024 en révisant la mise en page des pages 5, 6 et 7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Rencontre de coordination le 7 décembre 2022.
- Formation de la Fédération des centres de services scolaires (FCSSQ) pour les présidents de conseil d'administration.

8. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

8.1. ÉTATS DES DOSSIERS CLÉS

Dossiers pilotes :

- Situation ressources humaines – Postes à combler :
  - 2 contrats d'enseignement à 100 % et 4 remplacements à 100 %.
  - 3 contrats d'enseignement à temps partiel et 1 remplacement à temps partiel
  - 2 postes d'orthophonistes.
  - 10 postes d'éducatrices en service de garde à temps partiel.
  - Aucun bris de service.

- Comité pour l'élaboration du PEVR 2023-2027 :
  - Première rencontre du sous-comité PEVR.
  - La formation portant sur le PEVR pour les administrateurs a été reportée.
  - La porte-parole sera Elisabeth Paquin.

- CSAD : Toujours en attente du MEQ.

- CoP de la FP-FGA et du secondaire.

- Comité consultatif de gestion régulier :
  - Retour sur la rentrée 2022 et préparation de la rentrée 2023.
  - Retour sur l'atelier portant sur la reconnaissance et le sentiment d'appartenance.
  - Retour sur les ateliers du 3 novembre.
  - Tenue d'ateliers pour discuter des enjeux et des défis du CSS du Chemin-du-Roy pour le prochain PEVR reportés au 18 janvier prochain.

- Rencontre avec notre présidente et vice-présidente pour la préparation du CA.

- Comité d'engagement pour la réussite des élèves :
  - Élaboration d'une proposition pour la vision de notre CSS.
  - Discussions sur les enjeux de notre CSS.

Dossiers proximité :

- Inauguration de la salle du 2e cycle aux Pionniers.

- 7 visites d'établissements.

- Visite du pavillon Bourgeois et de la Madone. Les centres jeunesse débordent et les classes vont devenir des milieux de vie.

- 3 rencontres de supervision.

- Pause 15/15.

- Première présentation du documentaire « Noël c'est quoi pour toi? » avec le FestiVoix et l'école Sainte-Thérèse :

  12 enfants issus de l'immigration ont partagé la signification de Noël dans leur pays respectif.

- Session de formation pour les cadres sur la santé psychologique au travail :

  Conférence donnée par Karine Alie le 12 décembre dernier.

Dossiers publics :

- Entrevue pour l'inauguration de la salle du 2e cycle aux Pionniers.

- Entrevue sur le taux d'absentéisme des élèves et du personnel.

- Entrevue sur le problème de chauffage à l'Escale.

- Entrevue sur les salles d'isolement et nos pratiques.

- Annulation du party de Noël de l'école Marie-Leneuf.

- Décès d'une TES à l'école des Bâtisseurs.

Dossiers politiques :

- Rencontre du comité sur la mobilisation des communautés auprès des jeunes et des familles :

  3 fois plus de signalements en Mauricie et Centre-du-Québec pour les 0-5 ans.

- Bureau d'accueil de Trois-Rivières :

  Projet de 3 ans avec IDÉ Trois-Rivières pour l'accueil de familles de travailleurs.

- Rencontre du comité communauté intelligente ce jour.

- Rencontre du CA de la TREM.

- Rencontre de la commission d'études et d'expertise de la FP-FGA-SAE :
  Plusieurs sujets traités :
  - La francisation et les enjeux d'un guichet unique.
  - Le comité conjoint sur les transitions scolaires.
  - L'attraction de la clientèle en FGA.

- Comité exécutif du CÉGEP de Trois-Rivières.

- Dernier CA d'IDÉ Trois-Rivières jeudi dernier. M. Luc Pellerin prendra le relais.

8.2. REDDITION DE COMPTES

Présentation des principaux éléments.

9. RAPPORTS DES COMITÉS

9.1. Gouvernance et éthique

Le comité n'a pas siégé.

9.2. Ressources humaines

Prochaine rencontre le 17 janvier 2023.

9.3. Vérification

Le comité n'a pas siégé.

9.4. Élaboration du PEVR 2023-2027

- Le rôle du conseil d'administration est d'approuver. Il s'assure que le CERE chemine.
- 3 à 5 présentations du travail effectué seront faites selon les développements.

10.1. TRANSACTION DANS LE CADRE DE L'ENTENTE RELATIVE AU RÈGLEMENT DE GRIEFS CONCERNANT LES JOURS FÉRIÉS POUR LES SUPPLÉANTES ET SUPPLÉANTS OCCASIONNELS

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Lettre d'entente FCSSQ-FSE
- Transaction et quittance octobre 2022 – Texte final

44-CA/22-12-14

CONSIDÉRANT le débat juridique relatif au paiement d'une indemnité applicable aux jours fériés au sens de la *Loi sur les normes du travail* pour les suppléants occasionnels;

CONSIDÉRANT le dépôt des griefs notamment : CH-ROY 474, CH-ROY 479, CH-ROY 488, CH-ROY 501, CH-ROY 506, CH-ROY 522, CH-ROY 537, CH-ROY 562, CH-ROY 563, CH-ROY 567, CH-ROY 574, CH-ROY 591, CH-ROY 599, CH-ROY 612, CH-ROY 622, CH-ROY 644, CH-ROY 646, CH-ROY 655, CH-ROY 660;

CONSIDÉRANT l'Entente 2020-2023 intervenue entre le CPNCF et la FSE-CSQ qui prévoit, au 2e alinéa du paragraphe A) de la clause 6-7.03, dans la rémunération versée aux suppléantes et suppléants occasionnels à compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2019-2020, le paiement du travail effectué et des mêmes jours fériés et chômés que ceux de l'enseignante ou l'enseignant régulier;

CONSIDÉRANT le mandat confié par le directeur général du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, monsieur Luc Galvani, à la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ), de négocier, avec la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), une entente-cadre visant le règlement des griefs concernant le paiement des jours fériés et chômés aux suppléants occasionnels;

CONSIDÉRANT l'Entente-cadre intervenue le 21 juillet 2022 entre la FCSSQ et la FSE-CSQ prévoyant les modalités de règlement;

CONSIDÉRANT la volonté des parties locales de mettre fin au litige initié le 10 avril 2015, et ce, sans admission;

CONSIDÉRANT les démarches de la FCSSQ pour que les centres de services scolaires obtiennent le financement associé à ce règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVID LAFRANCE, ADMINISTRATEUR,

d'adopter la résolution en ajoutant le troisième avant-dernier Considérant;

d'autoriser le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution permettant une transaction et quittance avec le Syndicat de l'enseignement des Vieilles-Forges. Le tout de manière à mettre fin aux recours et griefs de même nature déposés par le Syndicat, pour une somme représentant environ 345 000 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2. DEMANDE DE PROCÉDER À LA MAINLEVÉE D'UNE CONDITION IMPOSÉE PAR LE MINISTRE – 3560, RUE NOTRE-DAME EST À TROIS-RIVIÈRES

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Acte de vente
- Lettre de la Ville de Trois-Rivières
- Rôle d'évaluation

45-CA/22-12-14

CONSIDÉRANT l'immeuble désigné par le lot 2303569 situé au 3560, rue Notre-Dame Est à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT l'acte de vente survenu le 29 mai 1972 entre les Commissaires des écoles de la ville du Cap-de-la-Madeleine et la Corporation municipale de Sainte-Marthe;

CONSIDÉRANT les conditions de la vente précisant que l'immeuble serve exclusivement à des fins publiques et communautaires;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Trois-Rivières de disposer de l'immeuble;

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de procéder à la mainlevée de la condition relative à l'utilisation de l'immeuble;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCIS DOSTALER, ADMINISTRATEUR

de demander au ministère de l'Éducation du Québec de procéder à la mainlevée de la condition imposée par le ministre concernant l'utilisation de l'immeuble;

d'autoriser la présidente, madame Julie Saulnier, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.1. ÉLABORATION DU PEVR 2023-2027 - ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES DU MEQ POUR SON PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

- Le plan stratégique du MEQ guide les CSS dans l'élaboration des PEVR.

- Nous devions obtenir les orientations préliminaires en décembre. Nous espérons les recevoir sous peu.

- Nous avons nommé au MEQ de porter attention au nombre et au libellé des objectifs.

11.2. PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE IMAGE DE MARQUE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Présentation de la démarche de renouvellement de l'image de marque et présentation de la vidéo promotionnelle.

Explications données sur l'expression de la marque.

L'échéancier du déploiement est présenté.

11.3. AVIS DE DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Le 6 décembre 2022, monsieur Serge Dubé nous informe de sa démission à titre d'administrateur membre de la communauté expert en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines.

Conformément à la Loi sur l'instruction publique, ce poste sera pourvu par les membres du conseil d'administration suite à un appel de candidatures qui débutera la semaine du 9 janvier 2023.

Après discussions, les administrateurs délèguent au comité de gouvernance et d'éthique le mandat d'analyser et recommander au conseil d'administration une candidature pour ce poste, de même que pour tout futur poste d'administrateur vacant.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

13. PROCHAINE SÉANCE

La séance du 25 janvier 2023 est provisoire. La confirmation de la tenue de la rencontre vous sera communiquée au retour du congé des Fêtes.

14. HUIS CLOS – EN L'ABSENCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 25, DANIEL DUPONT, ADMINISTRATEUR, propose la levée de l'assemblée.

Julie Saulnier
JULIE SAULNIER
PRÉSIDENTE

Élyse Giacomo
ÉLYSE GIACOMO
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE